

De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

Objet. Réponse à la saisine des Fédérations des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la Gironde, de la Corrèze, de l'Ain, et de l'Association Régionale des fédérations de Pêche AURA (ARPARA).

Par courrier électronique, en date du 11 mars 2026, plusieurs fédérations et associations de pêche ont saisi le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France d'interrogations au sujet d'une émission de la Terre au carré diffusée sur France Inter le 10 février 2026 portant sur la souffrance des poissons. Elles relèvent le défaut, selon elles, de transparence et de contradictoire au cours de cette émission, et l'absence de représentation de l'ensemble des points de vue.

Le Comité s'est réuni pour procéder à l'examen de cette saisine le 12 mars 2026 et le 1^{er} avril 2026.

Il a estimé que la saisine en question entrait dans le champ de sa compétence, telle que celle-ci est définie par les articles 3-1 et 30-8 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016, et s'est, en conséquence, déclaré compétent pour en connaître.

Le Comité d'éthique considère qu'il est légitime de traiter de la question de la souffrance des poissons, sujet faisant l'objet de nombreuses publications et, pour ce faire, d'y consacrer une émission. Le Comité relève par ailleurs qu'à côté de cette question, France Inter s'emploie à proposer aux auditeurs un traitement équilibré et le plus complet possible des enjeux du secteur de la pêche, à travers des émissions permettant d'en appréhender les différentes dimensions et en donnant la parole à une diversité d'acteurs.

Le Comité relève néanmoins que, dès lors que le propos des personnalités invitées excède ce seul angle et conduit à aborder, de manière critique, l'activité de pêche, il est opportun, dans un souci d'équilibre des points de vue, d'ouvrir également le dialogue à des représentants de la profession concernée au sein de l'émission considérée, indépendamment des traitements proposés par ailleurs. En outre, si les interventions des auditeurs contribuent utilement au débat et participent à sa richesse, leur mise en perspective pourrait être renforcée afin d'en assurer la pleine nuance.